

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9694/85 (Presse 148)

1034th meeting of the Council

- Agriculture -

Luxembourg, 21 and 22 October 1985

President: Mr Marc FISCHBACH,
Minister for Agriculture
of the Grand Duchy of Luxembourg

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food, Agriculture and Forestry

Mr Walther FLORIAN State Secretary, Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS Minister for Agriculture

France:

Mr Henri NALLET Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John GUIMMER

State Secretary,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

5

The following also attended as observers:

Spain:

Mr Carlos ROMERO

Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture

PRICES FOR CEREALS, COLZA/RAPE

As agreed, the Council reviewed all the issues relating to price-fixing for cereals and colza and rape seed for the 1985/1986 marketing year.

It noted that no new element which would facilitate agreement on cereal prices had come to light since the previous meeting.

At its meeting on 18 and 19 November 1985, the Council will continue its efforts in the context of the exchange of views on the memorandum on the re-organization of the common organization of the market in cereals which the Commission is to endeavour to submit by the beginning of November 1985.

PERSPECTIVES FOR THE COMMON AGRICULTURAL POLICY (GREEN PAPER)

The Council heard a report from Vice-President ANDRIESSEN on the progress of the Commission's consultations with interested circles on the ideas put forward in the green paper submitted to the Council and the European Parliament in August 1985.

It then took note of the Commission's intention of submitting more specific proposals in December 1985 on the main sectors concerned (cereals, milk, meat) and agreed to hold a policy debate before the end of the year.

WINE

With regard to

- oenological practices and quality policy and
- description and presentation of sparkling wines,

the Council noted that proceedings had reached the stage of common positions so that consultations could be held with the acceding States.

The Council agreed to resume its discussions on the basis of the common positions as soon as the consultation procedure had been completed.

SUGAR

The Council examined the proposal for the Community sugar arrangements to apply from 1 July 1986. The main features of the new arrangements are that the present system of quotas would be retained and the financing mechanism for which producers are responsible would be strengthened.

The Council focussed mainly on

- the question of financial burden-sharing between A sugar producers and B sugar producers;
- the problem of derogations from the system of differentiated contracts (mixed price system), for the application of which the Commission proposed annual authorization by the Council.

The Council concluded by instructing the Special Committee on Agriculture to continue examining this dossier so that agreement could be reached in the Council as soon as possible.

INTERVENTION PRICE FOR RAW SUGAR FOR 1985/1986

The Council reviewed the proposal amending the intervention price for Community raw sugar for the 1985/1986 marketing year. The proposal was to increase the price sufficiently to facilitate the conclusion of the negotiations with the ACP States on guaranteed prices for preferential sugar for the 1985/1986 delivery period.

Following the discussion, the Council was obliged to conclude that a consensus had not been reached on the proposal. It therefore asked the Commission representative to inform the ACP States concerned that the Community offer regarding the guaranteed prices in question remained unchanged at this stage.

OLIVE OIL

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation laying down the representative market price and the threshold price for olive oil for the 1985/1986 marketing year.

The figures are as follows:

- representative market price	198,59 ECU/100 kg
- threshold price	198,68 ECU/100 kg

The level of consumption aid resulting from all the decisions on price arrangements for olive oil therefore stands at 53,02 ECU/100 kg.

The amounts withheld from the consumption aid are set at

- 1,9% for professional organizations
- 7% for promotion measures.

IMITATION MILK PRODUCTS

The Council discussed the problem of imitation milk products in detail and delegations expressed concern on the matter.

Following the discussion, the Commission confirmed that, as instructed by the Council last May, the Commission would expedite the examination of the problem, bearing in mind the comments made by the various delegations and would, if necessary, submit additional proposals to the Council to enable it to act before 1 April 1986.

LAYING HENS

The Council examined a compromise text submitted by the Presidency on the main points in this dossier, viz. the minimum space per hen in cages and the transitional period for the application of the new standards. Following its discussions, it noted that most delegations were in favour of the compromise and instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the text of the Directive for formal adoption by the Council at its meeting in November 1985.

COMPLETION OF THE INTERNAL MARKET

Against the background of the European Council Resolutions in Milan and the Commission white paper on the completion of the internal market by 1992, the Council discussed the programme drawn up by the Presidency for the period up to the end of 1985.

It endorsed the conclusions of the Internal Market Council on 7 October 1985 and stressed the importance of the initial implementation stage which included important decisions, particularly in the veterinary medicine, plant health and foodstuffs sectors.

It resolved to do all in its power to carry out the programme and instructed the Permanent Representatives Committee to prepare its proceedings in this area.

HORMONES

The Council took note of the Opinion delivered by the European Parliament on 11 October 1985 to the effect that the administering of hormones for the purposes of fattening should be banned and that the administering of three natural substances (oestradiol 17B, testosterone and progesterone) should be authorized under certain conditions for purely therapeutic purposes.

It noted that the Commission was examining the amendments to be made to its proposals to take account of this Opinion.

Following a discussion in the course of which the delegations confirmed their positions on the principle, the Council agreed to resume examination of the matter at its next meeting in November on the basis of the proposals to be submitted by the Commission.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 1320/85 on temporary measures for production aid to processed tomato products.

This Regulation is a follow-up to the Council declaration of intent of May 1985 and will enable Greece to launch the quota system, which is to apply from the 1986/1987 marketing year, more smoothly.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the decisions:

- amending Decision 78/476/EEC on the equivalence of checks on practices for the maintenance of varieties carried out in non-member countries.

This Decision is to extend equivalence to Australia, where the checks on practices for the maintenance of varieties offer the same guarantees as those carried out in Member States;

- amending Decision 81/956/EEC on the equivalence of seed potatoes produced in third countries.

This Decision extends the validity of equivalence to 30 June 1986 in the case of Austria and Switzerland.

Bruxelles, le 18 octobre 1985

NOTE BIO(85)335 aux Bureaux nationaux
CC. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

Preparation "Conseil Agriculture" (N. Wegter)

Le Conseil Agriculture debutera le lundi 21 octobre à 15.00h pour une reunion avec un ordre du jour relativement limite.

Les points principaux y figurant se resument ainsi:

1. Prix des cereales

Comme de ja annonce par la presidence lors de la session precedente du Conseil du mois de septembre, ce point est inscrit a l'ordre du jour "pour constater s'il y aurait de nouveaux elements permettant au Conseil de trancher definitivement en matiere de prix pour la campagne 1985-1986 pour les cereales et le colza.

En l'absence vraisemblable de ces nouveaux elements ce point n'a qu'une signification formelle.

2. Livre Vert

Comme pour le point precedent, il n'est pas probable que le Conseil entamera un long debat relatif au sujet du Livre Vert. En effet, la Commission n'a pas encore termine ses consultations avec les differentes parties concernees et notamment les organisations professionnelles, sur la base du document precise. Comme de ja annonce par M. Andriessen lors de la session precedente du Conseil, la Commission attache beaucoup d'importance a ne pas definir ses conclusions en la matiere, meme preliminaires, avant que le processus de consultations ait ete termine.

Ces consultations sont actuellement en cours : la semaine passee M. Andriessen a rencontre les organisations professionnelles du Danemark a Copenhague tandis qu'il a rencontre le "Landbouwschap" neerlandais cette semaine et il va rencontrer aujourd'hui a Paris les representants des principales organisations agricoles francaises. D'autres rendez-vous sont encore prevus relative a d'autres Etats membres dans les prochaines semaines.

Ensuite il n'est pas exclu que la Commission soumette dans la premiere moitié du mois de novembre un "Memorandum" pour donner quelques precisions en ce qui concerne son orientation pour reformer certaines organisations de marche notamment pour le secteur des cereales. Dans un etape ultérieur, mais avant la fin de cette annee, la Commission pourrait completer ce dernier document par la soumission de propositions concretes et reglementaires visant la mise en oeuvre des modifications de ja indiquees.

C'est ensuite pour fin janvier-debut fevrier 1986 que la Commission (dans sa nouvelle formation, donc y compris le Commissaire portugais et les Commissaires espagnols) pourrait soumettre les propositions Prix 86-87.

3. Sucre

Le Conseil s'est engage de prendre une decision definitive en ce qui concerne un nouveau regime Sucre pour une periode quinquennale a partir du 1.7.86. Une proposition a ce sujet a ete presentee par la Commission au mois de juillet dernier. Cette proposition reprend, pour l'essentiel, les dispositions actuellement en vigueur, mais elle vise a porter le niveau maximum des cotisations a la production a 2,5 % du prix d'intervention (maintenant 2 %) pour le sucre A et a 49,5 % (maintenant 39,5 %) pour le sucre B.

L'état des travaux préparatoires en la matière au niveau du CSA, ne permet pas beaucoup d'optimisme en ce qui concerne l'issue du débat du Conseil en la matière pour la prochaine session. Comme il s'est déjà dégagé de l'examen du même dossier lors de la session précédente du Conseil, il reste des réserves fondamentales de la part de plusieurs délégations vis-à-vis de l'augmentation de la cotisation proposée notamment pour le sucre B.

4. Produits d'imitation du lait

Suite à l'initiative de la Présidence ce point est inscrit à l'ordre du jour pour interroger la Commission en ce qui concerne sa position vis-à-vis de la demande de certaines délégations (F,B,L) d'établir une réglementation communautaire visant l'indication définitive des produits d'imitation du lait.

Il est à rappeler qu'il existe pour l'instant une proposition qui ne vise qu'à réaliser une dénomination des produits laitiers.

5. Hormones

Il n'est pas exclu que les ministres traiteront de la question des hormones, la situation réglementaire dans ce domaine étant qualifiée par plusieurs Etats-membres, ainsi que par la Commission comme étant insatisfaisante.

MATERIEL DIFFUSE :

IP 428 Convention de Lomé II - Symin Zambie

IP 461 Fonds européen de Développement

IP 462 Déclaration de Clerq Afrique du Sud

Economie européenne - tendances conjoncturelles.

Amities,

G.Anouil

luxembourg , le 22 octobre 1985

note bio (85) 335, suite à aux bureaux nationaux
cc aux membres du service du porte-parole

conseil agriculture (n. wegter)

la seance d'hier a debutee à 13 heures et a été interrompue à 19.30.
pour permettre ainsi aux ministres de se rencontrer apres pour
un dîner informel.

la session reprendra ce matin à 10h00.

en ce qui concerne les résultats atteints sur la base des
deliberations d'hier, le bilan ne peut être libelles que
maigre: jusqu'ici aucune decision a été prise sauf quelques disposi-
tions procedurales..

1) prix 1985/86 pour les cereales et le colza :

sans entamer un débat à ce sujet, la présidence a constaté qu'il
n'y a pas de nouveaux éléments par rapport à la situation déjà
existante. ceci implique donc que le conseil n'est toujours
pas en mesure de se mettre d'accord relatif aux prix pour les
secteurs précités pour la campagne déjà en cours, sur la base de
la proposition de compromis de la commission (- 1.8 %).
dans le même contexte la présidence a interrogé la commission en
ce qui concerne ses intentions du point de vue du calendrier
relatif à ces propositions éventuelles visant une réforme de
l'organisation des marchés pour les cereales.
à ce sujet m. andriessen a fait part de son intention de soumettre
(début novembre) au nom du collège un memorandum précisant les
lignes principales de l'orientation de la commission en la matière,
ensuite, (au cours du mois de décembre) des propositions concrètes
et réglementaires pourraient être établies afin de mettre en vigueur
la nouvelle conception élaborée dans le memorandum précité.

2) suites au livre vert

m. andriessen s'est référé aux consultations qui se déroulent
actuellement avec toutes les parties concernées, notamment avec les
organisations professionnelles.
ce processus de consultation devait encore se poursuivre pour tout le
mois de novembre, il a toutefois déclaré que ces mêmes contacts comme
entamé jusqu'ici ont été extrêmement utiles..
sur la base de mêmes consultations la commission vise à définir
ces conclusions pour donner suite au livre vert pour la première
moitié du mois de décembre prochain. ceci implique donc qu'il n'est
pas exclu que le conseil pourrait être saisi de ces conclusions..
vers la mi-décembre 1985.

par conséquent, la présidence a déjà précisé qu'il n'est pas
exclu qu'il faut prévoir une session extraordinaire du conseil,
une date encore à fixer pour le même mois, afin de discuter les
conclusions de la commission en la matière..

3) sucre

le debat relativement brev relatif a la proposition de la commission concernant le nouveau regime quinquennal "sucre" a partir du 1.7.84 n'a pas apporte de nouveaux elements par rapport aux positions de ja connues lors de la session precedente du conseil.

Il se degage d'une part que les etats membres caracterisees par une production de sucre bien specialisee (dk, fr, belgique, pays-bas, rfa) estiment qu'il n'est pas acceptable "de punir la production dans leur pays" en imposant une cotisation pour le sucre blanc niveau propose par la commission (47,7 o/o). ces delegations sont d'avis qu'une telle modalite est discriminatoire par rapport au traitement envisage pour la production du sucre a ou la commission n'a propose qu'une cotisation elevee a 2,5 o/o.

d'autre part, la delegation britannique soutenue par italie et irlande a estime necessaire pour que le nouveau regime ne prolonge pas simplement la repartition des quotes actuellement en vigueur, cette delegation a insiste d'augmenter le niveau des quotes attribuees a son pays et de modifier aussi l'ampleur de la cotisation pour la meme partie de la production en defaveur de la production du sucre b.

la delegation irlandaise s'est prononce grossso modo dans les mème termes.

ayant constate "tres peu de progres" pour ce dossier, la presidence a charge le csa de poursuivre l'etude du mème dossier afin de permettre au conseil "dans les meilleurs delais" d'y trancher definitivement.

4) sucre acp

les delegations britannique et allemande ont maintenu leurs reserves au fonds vis-a-vis de la proposition modifiee de la commission visant une offre aux pays acp et l'inde comportant une augmentation du prix d'intervention du sucre brut a 1,3 o/o, donc un prix egal au nouveau prix propose pour le sucre blanc.

notamment la delegation britannique a estime que la nouvelle proposition de la commission risque de compromettre d'une maniere injustifie les marges de rentabilite de raffineries de canne en europe (et qui se situent principalement au riu). devant cette situation m. andriessen n'a pu s'associer qu'a la decision de la presidence, que la commission doit s'adresser de nouveau aux pays acp et l'inde pour confirmer que le conseil n'est, pour l'instant, pas en mesure de modifier sans mandat les negociations initialement definies prevoyant une augmentation du prix d'intervention du sucre brut en provenance des pays acp et de l'inde a 1,15 o/o.

5) produits d'imitation du lait

se referant a la proposition de la commission du mois d'avril 1984 visant une denomination et etiquetage des produits laitiers pour le commerce, les delegations allemandes et francaise ont reitere leur demande de ne pas proceder par un tel biais, par contre, ces memes delegations sont d'avis qu'il est necessaire de prevoir une nouvelle reglementation visant une interdiction et definitive de la commercialisation dans toute la communaute des produits d'imitation du lait.

Il est à noter qu'une telle interdiction est déjà appliquée actuellement dans ces pays ainsi qu'à Luxembourg, une réglementation qui dans l'avis de la commission, n'est pas compatible avec les règles du traité. C'est pourquoi que des procédures d'infractions sont actuellement en cours vis-à-vis de ces trois pays afin de redresser cette situation.

M. Andriessen tout en pouvant souscrire au souhait exprimé par les délégations française et allemande pour faire des efforts optimales pour trouver des débouchés pour les produits laitiers, a toutefois estimé que la voix préconisée par ces deux délégations est hautement doutable. Par contre, il a été d'avis qu'il y a lieu pour que le conseil

décide rapidement en ce qui concerne la proposition de la commission

deja sur la table visant à la dénomination des produits laitiers.

référant à une suggestion de compromis, élaborée au niveau du CSE, et visant une stand-still pour une période de 4 années de la situation existante, y compris la non poursuite des procédures d'infractions précitées, M. Andriessen s'est exprimé plutôt négativement. Toutefois, il s'est déclaré prêt d'étudier le dossier sans pouvoir préjuger des nouvelles conclusions du collège en la matière.

à suivre.

amities,

H. Wegter

22.10.1985g

luxembourg, le 22 octobre 1985

335
note b i o (85) suite 2 et fin aux bureaux nationaux
cc aux membres du service du porte-parole

conseil agriculture

les travaux du conseil ont repris ce matin a 10h00 pour toute la matinee de sorte que la session a pu etre cloturee vers 14h00.

bien que plusieurs pointes ont ete passes en revue, le nombre de decisions n'est que tres limite, a savoir une. en effet, le conseil a decide pour la campagne de commercialisation 85-86 le prix representatif de marche et le prix de seuil de l'huile d'olive. au meme temps il a decide le niveau d'aide a la consommation resultant de l'ensemble des decisions precitees a ete fixe a 53,02 ecu par 100/kg. cette decision est intervenue sans que les ministres ont du entamer un long debat en la matiere.

les autres points de l'ordre du jour n'ont donc pas pu etre finalises de sorte qu'ils figureront tres vraisemblablement tous a l'ordre du jour de la prochaine session du conseil prevue pour les 18/19 novembre 1985.

poule pondeuse

la grande majorite des delegations peut s'aligner a une proposition de compromis de la presidence elaboree au niveau du coreper dont l'essentiel porte sur trois elements:

1) apres une periode transitoire de 2 ans toutes les nouvelles installations doivent respecter une largeur minimum par poule de 450 cm²:

2) pour les installations deja existantes, une periode transitoire supplementaire de 7 ans est prevue au dela de laquelle la meme largeur doit etre respectee:

3) soumission d'un rapport de la commission avant 1993, le cas echeant assorti par des nouvelles propositions.

le dk ne peut pas accepter ce compromis ..cette delegation instant sur une norme minimale de 600 cm². d'autre part, la delegation grecque estime qu'il faut introduire au moins une marge de tolerance de 10 o/o. tandis que certaines delegations estiment eggalement necessaire que la periode transitoire soit portee a 10 ans au lieu de 7.

devant cette situation il a ete convenu de revenir a ce dossier lors du prochain conseil afin d'y trancher definitivement a cette occasion.

hormones

m.andriessen s'est refere aux faits que le conseil, jusqu'ici n'a pas ete toujours en mesure de prendre une decision definitive relative a la decision de la commission visant un libellage de la viande afin d'indiquer si le produit en question est traite par des hormones ou pas. d'autre part, il a rappelle que le pe, le 8 octobre, a soumis une resolution pour plaider en faveur d'une interdiction totale et definitive de toute substance hormonale pour l'engrassement des animaux.

vu cette situation m. andriessen a declare qu'il estime necessaire que la commission reexamine ce dossier en n'excluant pas l'eventualite de la soumission d'une proposition revisee. afin de permettre au conseil de revenir au meme sujet lors de sa prochaine session. m. andriessen n'a pas exclu que le cas echeant, la nouvelle proposition de la commission sera deja soumise au conseil avant cette prochaine session.

plusieurs delegations (dk, rfa, pays-bas, itlaie) ont souligne l'urgence d'une solution qui est en conformite avec la resolution precisee du p.e. d'autre part, notamment la delegation britannique, soutenue par irl. s'est montree beaucoup plus reticente en la matiere. cette delegation a ete d'avis qu'il faut suivre l'avis du groupe scientifique, cette instance ayant declare que les substances naturelles ne sont pas dangereuses. en outre, la meme delegation a insiste pour que la solution finale prevoit des modalites detaillees garantissant un controle efficace au niveau de la communaute, y compris une competence specifique en la matiere pour la commission.

n. par ailleurs, m. jopling a mis l'accent sur le fait que toute reglementation restrictive au niveau de la communaute doit

xx

doit porter également sur les échanges de la viande bovine entre la communaute et les pays tiers. une telle exigence ne manquera pas, dans l'avis de cette delegation, de creer des difficultes tres importantes. la delegation belge n'a pas exclu de pouvoir poursuivre la voie conduisant à une interdiction totale des substances hormonales, à la condition que 2 criteres soient bien respectes:

- 1) un controle efficace:
- 2) une solution satisfaisante en matière d'échanges.

a titre de conclusion, il a été convenu de faire figurer ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du conseil.

divers

aides aux agriculteurs

les delegations italienne et grecque se sont referrees aux consequences (dramatiques) que les agriculteurs doivent subir qui se situent dans les regions affectees par la secheresse. ces delegations ont invite la commission de decider de mettre à la disposition aux conditions speciales, les cereales fourageres d'intervention à ces agriculteurs. en outre, la delegation italienne a suggere que la duree pour l'intervention des carcasses intieres instauree pour 3 semaines - soit prolongee afin de sauvegarder ainsi le marche de la viande bovine.

la delegation française s'est prononcee favorablement vis-a-vis de cette suggestion en precisant que cette eventualite pourrait etre limitee aux regions affectees par la secheresse.

le ministre irlandais a ajoute qu'une telle limitation devrait, dans ce cas, également sur les regions affectees par la pluie, notamment l'irlande.

d'autre part, le ministre britannique a reitere sa demande pour que le regime des primes pour les vaches allaitantes devrait etre assoupli afin de faire profiter des maintenant les producteurs britanniques notamment ceux se situant en ecosse, region affectee également par des pluies abondantes.

Andriessen ne s'est limitee qu'a prendre actes des differentes demandes exprimees, tout en precisant toutefois que la commission est consciente de la gravite des problemes auxquels les delegations se sont referees. il a ajoute que la commission ne manquera pas d'etudier les differentes demandes faits es afin de tirer ses conclusions dans les meilleurs delais.

amities

nico wegter

22.10.85d0
3231 comeur lu